



Le propriétaire ne veut pas me rendre ma caution

Par **laurie chaland**, le **18/12/2007** à **21:45**

J'ai quittée une location il y a un peu plus de deux mois maintenant, mon propriétaire et moi avons fait un état des lieux sortant où rien ne figure, à pressant il ne veut pas me donné ma caution, parqu'il pretant qu'il a oublié de notifier certaine chose dans l'état des lieux sortant... Alors que nous n'en avons pas fait lors de mon arrivée. En a t'il le droit ? Quelles sont mes recours ?

Par **ly31**, le **19/12/2007** à **17:54**

Bonjour,rnrnJe pense qu'il est trop facile d'oublier de notifier certains éléments sur un état des lieux de sortiernrnJe vous conseille de vous mettre en rapport avec la Mairie, ou est situé votre ancien logement, de manière à obtenir un rendez vous avec le Médiateur, celui vous recevra ainsi que votre ancien propriétairernrnJe vous souhaite bon couragernrnly31

Par **laurie chaland**, le **27/12/2007** à **02:19**

Merci pour ce conseil, mais je crois que j'ai perdu d'avance avec cette solution, j'habitais dans un petit village, et je n'ai pas de chance mes propriétaires sont très amis avec Monsieur le maire.... Dommage pour moi !!! Je ne sais pas s'il faut que je fasse appel à un avocat, ce qui me coûterais cher et je n'ai pas vraiment les moyens... Je suis un peu perdu ! Merci beaucoup pour l'attention que vous avez porté à mon souci

Par **chique**, le **27/12/2007** à **07:54**

bonjour, rnrndes solutions il y en a toujours. rnrnce que vous pouvez faire dans un premier temps c'est l'envoi d'une lettre AR lui demandant de vous résister la caution. rnrnSi l ne réagit pas a la lettre ou voir meme s'il ne la prend pas, vous envoyez une seconde lettre un peu moins gentille dans laquelle vous mettez quelques textes de loi (hé oui une fois l'état de lieux fait on ne peut plus revenir en arriere). rnrnJe pense qu'a la vue de cette 2ème lettre il réagira surement. rnrnBon après s'il ne réagit toujours pas, il faut passer a une autre étape...la justice...le proprio étant en tort de toute facon

Par **ly31**, le **29/12/2007** à **17:04**

Bonsoir, rnrnLe Maire de votre commune étant ami avec votre propriétaire, !rnje ne pense pas que cela présente un problème, il faut savoir que le Maire, représente le premier Magistrat de la commune ! rnrnToujours est il que si cela vous pose problèmes, je vous conseille de vous adresser à des Associations de Défense de Locataires : rnrnA.A.A.A.L. - Association d'Aide d'Assistance et d'Action pour les Locataires rnAdresse : 115, rue de l'Abbé Groultn75015 - Paris (France) rnTél. : 01 45 32 16 16 rnFax : 01 48 22 12 75 rnrnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL) rn<http://mapage.noos.fr/cidel/> rn9, rue Sévero 75014 PARIS rn01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70 rnrnASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL) rn11, rue Bellefond 75009 PARIS rn01.48.78.54.11 rnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **laurie chaland**, le **05/01/2008** à **12:04**

MERCI BEAUCOUP POUR TOUS CES RENSEIGNEMENTS